

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'exposer mes vues sur le traitement qu'on accorde aux personnes âgées au Canada.

Nous tentons actuellement d'améliorer la loi sur la sécurité de la vieillesse, mais celle-ci assurera au personnes âgées moins de sécurité que dans le passé. Nous n'approuvons pas les recommandations du Livre blanc et nous ne sommes certes pas d'accord avec ceux qui disent que les personnes âgées sont traitées avec justice, qu'elles reçoivent plus que n'importe où ailleurs, qu'elles n'ont que des félicitations à adresser au gouvernement et à tous les administrateurs du pays.

Je dirai que c'est loin d'être le cas, contrairement à ce que prétendent certains députés ou certains observateurs.

Tous les jours, à la grandeur du Canada, je rencontre, comme bien d'autres députés, plusieurs personnes âgées pensionnées qui me demandent s'il serait possible, au moyen de certaines discussions, avec les responsables, d'obtenir des majorations de pensions, car elles ne parviennent pas à joindre les deux bouts. Au fait, 90 p. 100 des personnes âgées se plaignent qu'elles sont dans le besoin, parce que le coût de la vie a augmenté trop vite. Pourtant l'honorable député de Hull (M. Isabelle) disait tout à l'heure que les personnes âgées sont satisfaites et remercient le présent gouvernement d'avoir été aussi généreux envers eux.

On ne saurait dire que le gouvernement est généreux. Au fait, ce sont les personnes âgées elles-mêmes qui ont bâti ce pays, qui nous ont laissé l'héritage du progrès. En retour, elles ont certainement droit à la considération de l'administration.

Monsieur l'Orateur, si l'on compare ce que reçoivent les personnes âgées du Canada avec le revenu des autres Canadiens pensionnés par le gouvernement, comme les anciens combattants qui touchent des pensions assez raisonnables pour leur permettre de faire face au coût de la vie, on constate que la pension de sécurité de la vieillesse est loin d'être égale à celle des anciens combattants, par exemple.

Les pensions attribuées aux veuves ou aux orphelins et autres personnes à charge des citoyens ordinaires et personnes âgées devraient être aussi élevées que celles qu'on accorde aux orphelins, aux veuves et autres personnes à charge des anciens combattants.

Ceux qui ont travaillé à l'édification de la patrie devraient être aussi bien considérés que ceux qui sont morts sur les champs de bataille pour la sauver.

La pension des veuves des anciens combattants est augmentée de \$240, pour être portée à \$2,640 par année, soit \$220 par mois. Mais pourquoi tous les autres citoyens ne seraient-ils pas traités sur un pied d'égalité?

• (4.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, qu'on meure à son travail, sur les champs de batailles ou dans tout autre domaine de l'activité sociale, sa veuve, ses enfants ou ses dépendants seront toujours des citoyens canadiens et auront toujours les mêmes besoins sociaux, économiques et politiques. Alors, pourquoi ne pas verser les mêmes pensions aux dépendants d'un citoyen canadien ordinaire décédé que celles versées aux dépendants d'un soldat mort à la guerre ou après la guerre?

[L'hon. M. Monteith.]

Est-ce que le citoyen qui doit bâtir des maisons, fabriquer des meubles et cultiver la terre ne mérite pas autant qu'un policier, un marin, un aviateur ou un soldat qui veille à la sécurité des Canadiens? Pourquoi, alors, ne pas traiter sur le même pied tous les Canadiens qui dépendent du gouvernement pour obtenir le minimum vital?

Pourquoi la pension de sécurité de la vieillesse d'un ancien combattant s'élève-t-elle à \$2,640 par année ou à \$220 par mois, alors que celle d'un ancien travailleur ne s'élève qu'à \$110 par mois? Je veux en connaître la raison et que nous en discutons. Il faut en arriver à des conclusions logiques, précises et en finir avec les inégalités de revenu qui n'ont aucune relation de base avec l'obligation du gouvernement envers les citoyens vivants qui ont droit à la vie à même la production nationale de 1970 et de 1971.

Chaque année, la production doit servir à la vie des citoyens avant de servir de réserve.

Conséquemment, la présente loi, qui veut que les personnes âgées ne reçoivent que \$80 par mois, est illogique. Pour notre part, nous concevons la situation comme ceci: Étant donné que le gouvernement prétend avoir trouvé quelques solutions pour enrayer l'augmentation du coût de la vie, il faudrait que le coût de la vie cesse effectivement de monter. Mais le gouvernement a-t-il trouvé une formule vraiment efficace pour empêcher la hausse du coût de la vie? S'il en a trouvé une, il devrait geler les pensions de vieillesse à \$80 par mois, afin de ne plus tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Mais, comme je le présume, le gouvernement est loin d'avoir trouvé cette formule magique, et il est par conséquent illogique de fixer l'augmentation des pensions de vieillesse à \$80 par mois.

L'honorable député de Hull disait tout à l'heure que ceux qui reçoivent des pensions en recevront de plus généreuses, que cette loi sera bienfaisante et sera bien accueillie, parce qu'on augmente les pensions insuffisantes de \$30, \$32, \$33 ou \$35 par mois. Je ne connais pas exactement le montant de cette augmentation, mais même si elles étaient augmentées de \$20 par mois, ce ne serait pas encore assez, car le coût de la vie a quadruplé depuis quelques années et continue à monter.

Ceux qui touchent présentement des prestations les reçoivent après enquête. Tous ceux qui reçoivent un supplément déclarent ne pas en avoir assez. Ils viennent nous voir et nous demandent d'intervenir auprès du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour combler la différence. Les besoins sont grands parce que le coût de la vie est trop élevé. Si celui-ci continue à augmenter, il faudrait, comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a dit, que les pensions soient de \$150 par mois pour tous les citoyens âgés, et ce «sans enquête».

Ainsi, le gouvernement réduirait ses frais d'administration et nous ne serions plus aux prises avec des personnes âgées qui désirent obtenir un supplément en prétendant qu'elles sont aussi pauvres que leurs voisins, leurs semblables, qui reçoivent aussi une pension. Pourquoi punir ceux qui ont fait des déclarations justes? Ces gens-là n'ont pas le droit de recevoir de supplément et, tous les jours, on se dispute pour savoir si un tel ou une telle a droit au supplément.

Pour être logiques, nous devrions abolir cette injustice qui touche les personnes âgées. Si nous nous battons pour obtenir justice, nous devrions, «sans enquête», verser